



Un siècle après sa création, l'ONACVG remplit toujours ses missions historiques de reconnaissance, de solidarité et de réparation à l'égard du monde combattant.

Ces dernières années, il s'adapte aussi à de nouveaux enjeux.

Il exprime sa reconnaissance envers nos soldats revenus d'opérations extérieures, qui ont fait le choix courageux de défendre leur patrie.

Il accompagne, en tant que guichet unique, les démarches des harkis et rapatriés.

Il soutient les pupilles de la Nation, dans les épreuves traversées, depuis la Grande Guerre jusqu'aux attentats les plus récents.

Il entretient et honore avec ardeur la mémoire de celles et ceux qui ont écrit et écrivent encore l'histoire de France.

Cent ans après, l'ONACVG continue de reconnaître, de réparer, d'accompagner, de soutenir, d'écouter et de transmettre.

Jean-Marc Todeschini

*Secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense,
chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire*



CENTENAIRE
de l'Office National
des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Programme du Centenaire de l'ONACVG

2 mars 2016 Soirée de lancement du centenaire. Projection du clip. Intervention de Philippe Torretton, parrain du centenaire.

6 mai 2016 Présentation du film du centenaire dans les salons de la Mairie de Paris.

14 juillet 2016 Journée de fête nationale. Action à l'attention des pupilles de la Nation.

6 septembre 2016 Inauguration d'une exposition aux Invalides : portraits de ressortissants de l'ONACVG d'hier et d'aujourd'hui.

9 novembre 2016 Illumination de la façade des Invalides et du Rond-Point du Bleuet de France.

11 novembre 2016 Projection du clip du centenaire sous l'Arc de Triomphe. Émission spéciale sur France 2, présentation de l'ONACVG et témoignages de ressortissants.

100 ans de soutien au monde combattant

Né au cœur de la Première Guerre mondiale pour faire face à l'urgence des souffrances humaines, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), établissement public d'État continue, aujourd'hui encore, à apporter un soutien moral et matériel à près de **3 millions de ressortissants** de toutes les générations du feu : anciens combattants, pupilles de la Nation, veuves de guerre, harkis, victimes d'actes de terrorisme...

L'ONACVG en 10 dates :

- 1916** Création de l'Office des mutilés et des réformés
- 1917** Création de l'Office national des pupilles de la Nation
- 1926** Création de l'Office national du combattant, de la croix et de la carte du combattant
- 1935** Fusion des trois offices et création de l'Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation
- 1946** Création de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, l'ONACVG prend son nom actuel et vient en aide aux anciens déportés et internés
- 1991** L'ONACVG prend en charge la gestion de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France
Les victimes d'actes de terrorisme deviennent ressortissantes de l'ONACVG
- 2001** Création du département de la mémoire
- 2009** L'ONACVG assure la gestion et la valorisation des nécropoles nationales et des hauts lieux de la mémoire nationale
- 2010** Intégration à l'ONACVG du département reconnaissance et réparation, ancien bureau des cartes et titres



100 ans au service

Reconnaître Réparer

100 ans au service des droits des combattants et des victimes de guerre

L'ONACVG et ses 105 services de proximité en France et en Algérie, Maroc et Tunisie ont pour mission d'exercer :

- la reconnaissance de la Nation envers les personnes victimes de guerre ou du terrorisme ;
- l'attribution de titres, de cartes ou de mentions qui leur confèrent un certain nombre de droits ;
- la réparation au nom de la Nation : octroi de retraite de combattant, rente mutualiste, indemnisation...

- plus de **11 980 000 cartes et titres** attribués
- plus de **9 millions de cartes** du combattant
- plus de **2 millions de mentions** « mort pour la France »
(chiffres 2015)

Aider Accompagner

100 ans de solidarité

L'action sociale de l'ONACVG est au cœur de sa mission d'accompagnement au plus près de ses ressortissants. Cette solidarité s'exprime notamment par l'assistance administrative, l'accompagnement personnalisé, l'aide aux pupilles de la Nation, le soutien à la reconversion professionnelle...

- plus de **70 000 ressortissants** accueillis ou orientés
- près de **50 000 interventions** financières
- **109 EHPAD** labellisés Bleuets de France dans 64 départements
- **54 nouvelles adoptions** de pupilles de la Nation

(chiffres 2015)

Témoigner Transmettre

100 ans au service de la mémoire

L'ONACVG est l'opérateur majeur de la politique de mémoire du ministère de la Défense, chargé de la transmission, notamment auprès des plus jeunes, de la mémoire nationale et des valeurs de la République. L'ONACVG explore tous les vecteurs mémoriels pour remplir cette mission : mémoire de pierre, témoignages, mémoire numérique, concours scolaires, arts.

- près de **4 000 classes** participantes à des actions pédagogiques
- **300 000 euros** d'aides à la construction et à la rénovation des monuments aux morts auprès de 400 communes
- **265 nécropoles** nationales et **9 hauts lieux** de la mémoire nationale gérés et valorisés par l'ONACVG

(chiffres 2015)

« Ils ont des droits sur nous » *Georges Clemenceau, Président du conseil municipal de Paris, Député, Sénateur, Ministre de l'Intérieur, Président du Conseil et Membre de l'Académie française.*

Invalides pensionnés de guerre - Anciens combattants - Combattants volontaires de la Résistance - Veuves pensionnées ou ayant bénéficié d'une pension militaire ou de victime civile - Ascendants de militaires ou de civils morts pour la France - Pupilles de la Nation et orphelins de guerre - Anciens déportés et internés - Anciens prisonniers de guerre - Patriotes proscrits et contraints à résidence forcée en pays ennemi ou territoire étranger occupé par l'ennemi - Réfractaires - Patriotes transférés en Allemagne - Victimes civiles de la guerre - Personnes contraintes au travail en pays ennemi - victimes

de la captivité en Algérie - Titulaires des titres de reconnaissance de la Nation - Prisonniers du Viet-Minh - Veuves de titulaires de la carte du combattant ou de bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre - Les incorporés de force dans l'Armée allemande et dans les formations paramilitaires allemandes.

